

**RÈGLEMENT N° 2009-151**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2009-137 INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal adoptait, lors de la séance tenue le 8 juin 2009 le règlement instituant un programme d'aide aux nouveaux propriétaires afin de favoriser l'accès à la propriété pour les nouveaux acquéreurs de résidences situées sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire amender ce règlement pour étendre la portée de celui-ci dans le cas de nouvelles constructions;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été présenté par le conseiller Martial Lévesque pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2009;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2009-137 intitulé « Règlement instituant un programme d'aide aux nouveaux propriétaires » ;
3. L'article 18 dudit règlement est remplacé par l'article suivant :  

« **18.** Pour être admissible à l'aide financière accordée en vertu du présent volet , le permis de construction d'une maison neuve ou d'installation d'une maison mobile neuve doit être émis entre le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et le 31 décembre 2010. » ;
4. Les autres dispositions du règlement n° 2009-137 demeurent inchangées ;
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi ;
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 décembre 2009
  - **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 11 janvier 2010
  - **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 janvier 2010
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 1<sup>er</sup> janvier 2010

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME  
Le

---

Greffière s